

Moeurs d'autrefois

Autor(en): **Gilliard, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 36

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« avec les bras, un essai qui effraya sans doute l'animal puisque, celui-ci, au lieu de s'arrêter comme il allait le faire, ayant ralenti sa course, s'enfuit plus rapidement; essai, d'ailleurs, qui à part les suites fort désagréables qu'il eut pour Schuler, fut rendu plus effrayant encore par la venue de « sa pauvre vieille belle-mère laquelle passait par « hasard dans la rue et dut être témoin de ce malheur. Dieu ait son âme ! Elle est morte il y a « environ trois ans, en sa 66^e année, doucement, « dans la ferme espérance d'une vie éternelle, car « elle était une bonne chrétienne, au cœur loyal « mais aussi sans fortune ayant été complètement « ruinée par l'incendie de 1849. Mais, ainsi va la « vie humaine ! Cet horrible malheur doit nous « servir à tous d'avertissement et nous enseigner « à vivre en pensant à la mort. Devant ce dénouement terrible, engageons-nous à délaisser dès aujourd'hui, et pour toujours, la *bouteille* si pleine « de conséquences malheureuses et imprévues. »

Le matin, en arrivant au journal, je trouve le rédacteur en chef, le numéro à la main, arpantant comme un fauve en cage, la salle de rédaction. Oh ! c'était un spectacle manquant absolument de drôlerie ! Il renversait les chaises, donnait du pied à son chien, brandissait son journal avec des gestes de désespoir et des cris de peaux-rouges... Enfin, un peu calmé, il m'entreprit. Cela encore manquait totalement de drôlerie. Comment avais-je pu laisser passer une semblable folie ? Il était donc impossible de me laisser seul une heure à la rédaction sans me voir accueillir toutes les insanités imaginables ? Le fait-divers entier de Tardiveau ne formait qu'une suite de phrases insensées incompréhensibles. De ma part, un tel acte était une anerie, une vulgaire anerie. Et faire desserrer les formes pour y introduire un tel morceau, non cela passait réellement les bornes, etc., etc., etc.

Moi, je pensais en silence : « Voilà donc ce qu'on s'attire par une bienveillance exagérée ! Si tu étais demeuré froid et insensible, si au lieu de l'émouvoir à la vue du visage bouleversé de Tardiveau, tu avais conservé ton calme, si tu avais simplement renvoyé le dit Tardiveau en lui annonçant que, les formes serrées, tu ne pouvais accepter sa copie, si... si... si... »

Et quelle est la récompense de cet excès d'aménité ? Mon renvoi immédiat illustré d'une série de noms d'animaux choisis parmi ceux qui, généralement, ne passent pas pour les êtres les plus spirituels de la création.

Maintenant, je veux — tout en sirotant mon café — lire encore une fois, attentivement, ce détestable fait-divers et voir si le rédacteur en chef est dans le vrai. Si c'est le cas, malheur à toi, Anatole Tardiveau.

Je viens de relire la chronique et dois avouer que la chose ne m'a pas paru très claire. Lisons encore une fois, très lentement.

Après une seconde lecture, l'histoire ne me paraît pas plus claire, au contraire, je suis de plus en plus désorienté.

J'ai relu cinq fois l'article, mais avec la meilleure volonté du monde je n'y pus trouver ni sens ni raison. Toute l'histoire ne supporte aucune sérieuse analyse. Est-il dit quelque chose de ce qu'est devenu Willy Schuler. Et d'abord qui est ce Schuler ? Dans quelle rue demeure-t-il. Il quitte sa maison à 6 heures, soit ; mais est-il arrivé en ville ou est-ce dans le trajet qu'un malheur est survenu ? Est-ce lui que ce terrible accident a frappé ? Lorsqu'on lit cet amas d'événements on croit apprendre quelque chose à ce sujet, mais bast ! rien, rien du tout !

La fracture de jambe de M. Schuler, vieille de quinze ans, constitue-t-elle peut-être le terrible accident, qui faisait gémir, hier soir, Tardiveau et l'amenait au milieu de la nuit à la rédaction des *Nouvelles sensationnelles*, comme s'il eût apporté un récit intéressant l'univers entier ? Ou bien ce terrible accident a-t-il frappé sa belle-mère et est-ce la perte de sa fortune dont il est question ? ou peut-être de sa mort survenue il y a trois ans ? Et pourquoi cet imbécile de Schuler crie-t-il et ges-

ticule-t-il derrière ce cheval emballé, puisque celui-ci voulait s'arrêter de lui-même ? Et comment pouvait-il arrêter un cheval galopant devant lui ? Qu'est-ce qui doit nous servir d'avertissement dans cette aventure insensée ? Où y a-t-il une leçon dans cet incompréhensible mic-mac ? Enfin que signifie cette « bouteille pleine de conséquence » ? Il n'est pas même sous-entendu que Schuler fût adonné à la boisson, ou bien est-ce sa belle mère ? ou bien le cheval ? A qui donc, pour l'amour de Dieu, cette mystérieuse bouteille a-t-elle affaire ?

Je crois, moi, qu'il eût été préférable pour tous que Tardiveau méprisât davantage la dite bouteille, peut-être ne fût-il pas devenu l'auteur d'un fait-divers insensé. J'ai lu et relu ce détestable article (les cheveux m'en dressent encore sur la tête) et je n'en ai rien, mais rien pu tirer. On a l'impression que *quelque part* à une époque *quelconque* un accident aussi *quelconque* est survenu à une personne non moins *quelconque*, mais où ? mais quand ? mais quoi ? mais à qui ?... néant

A l'avenir, si l'occasion se représente, il sera bon, j'imagine, de demander au sieur Tardiveau, quand celui-ci apportera de la copie, quelques explications complémentaires... Ou, mieux encore, envoyer au diable tous les Tardiveau-possibles, eux, leurs amis, leurs parents et leurs connaissances.

En attendant je suis balancé.

(Imité de l'anglais de Marc Twain.)

Progrès. — Une jeune demoiselle prend un cours d'équitation. Elle demande à son professeur :

— Eh ! bien, monsieur le professeur, ai-je fait quel-que progrès ?

— Certainement. Vous tombez déjà avec beaucoup plus de grâce qu'avant.

Il court encore. — Un voyageur ayant une visite à rendre dans un hôtel laisse son parapluie au portemanteau avec l'inscription suivante, bien en vue :

« Ce parapluie appartient à un homme qui peut « donner un coup de poing de la force de 250 livres. « Reviendrai dans dix minutes. »

La visite faite, il revient chercher son pépin, mais il trouve en place une autre carte ainsi libellée :

« Cette carte a été laissée par un homme qui peut « courir quarante kilomètres à l'heure. Reviendrai « pas ! »

MEURS D'AUTREFOIS

Le morceau que voici est extrait du Bulletin n° 8 de l'Association du Vieux Moudon. Il trouve un regain d'intérêt dans les mesures prises en Suisse ces dernières années contre les hôtes indésirables. Au seizième siècle, n'était pas admis qui voulait. On traitait son monde sur le volet.

MEMOIRE que aujourd'hui jeudi septième jour de may lan de nostre seigneur corrant mille cinq cent et quarante cinq est venuz yci en conseil par devant messeigneurs le chastellain¹, du conseil et dizanyers² de Moudon noble Glaude Derlens³ donzel de Vives proposant estre vray que luy des plaisant⁴ dung chien barbet le quel il avoit perdu vint en la croix blanche⁵ en laquelle se tient discret Anthoine Doutruyt et la trouva noble Guillaume Espaz⁶ auquel il dit : vous avez ung borgeoys de ceste ville le quel est larre⁷ car il ma derobe ung chien barbet ; laquelle parole il nentendoyt dire ne proferir contre la ville ne les borgeoys dycelle, sinon contre celluy

¹ Le châtelain est ordinairement un bourgeois de Moudon ; il préside le Conseil et la Cour de Justice. Il est le remplaçant du bailli. A cette date c'est Jacques Creaturaz, notaire.

² Les dizanyers, au nombre de 6, nommés par le Conseil, pour une année, représentent la population en face du Conseil inamovible.

³ Sans doute Claude d'Illens, co-seigneur de St-Martin de Vaud (Fribourg), fils d'Hugonin d'Illens de Vevey. (Mss. Dumont).

⁴ Regrettant.

⁵ La « Croix blanche », qui appartenait alors à Ant. Dutruit, était à la rue de Grenade ; ce fut plus tard le « Grand Cerf » puis l'« Hôtel Victoria » ; aujourd'hui c'est une maison particulière.

⁶ Un des dizanyers, qui sans doute avait rapporté le propos au Conseil.

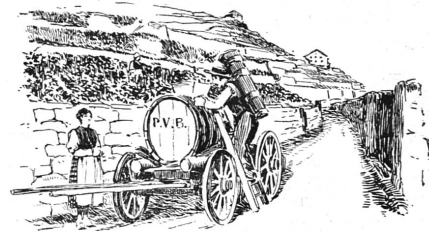
⁷ Voleur.

qui avoit et qui gardoit son chien barbet ; toutes-foys il entendoit⁸ que messeigneurs du conseil et dizanyers le prenoyent en aigre et a groz desplaisir pour quoy a crie mercy ausdicts seigneurs de conseil et dizanyers, disant que il nen[ten] doit dire la dicte parolle aux deshonneur des dicts borgeoys et qui ne vouldroyt en aucune maniere dire ne parler contre la ville ne les dicts borgeoys et qui ne scavoit en eulx sinon qui estoient gens de bien⁹, pour quoi leur a prie et humblement requis qui leur plaise luy pardonner la dicte parolle pour ceste foys. Et avoir vehuz et cogneuz¹⁰ que le dict noble Glaude Derlens venoyt de bonne sorte et en humilité, pour lamour de Dieu et pour lamour de ses parens et amys les dicts seigneurs du conseil et dizanyers luy ont pardonne et pardonment pour ceste foys, reservant tousjours les droys de nous tres redoubles seigneurs [de Berne]. »

Voilà un texte que je copie dans le Registre du Conseil, coté E, f° X recto. Je le reproduis exactement en n'ajoutant que quelques signes de ponctuation indispensables, qui manquent absolument. J'ai conservé l'orthographe : on voit que le *l* ne se prononçait pas ; le greffier écrit indifféremment *qu'il* et *qui* ; *oi* ou *oy* se prononçait *ai* (par exemple on voit souvent écrit St-Elay pour St-Eloi).

L'intérêt de ce petit récit déjà relevé par M. Joly dans l'*Eveil*, il y a une vingtaine d'années est de nous faire pénétrer un peu dans l'âme de nos ancêtres : la ville n'est pas peuplée d'habitants venus au hasard d'importe où. La bourgeoisie forme un corps, dans lequel on entre en prêtant serment, et où l'on se tient étroitement uni, du moins en face de l'étranger. Le sentiment de la solidarité est si étroit que la simple allusion à la possibilité qu'il y ait un voleur parmi les bourgeois, est considéré comme une injure grave, une atteinte portée à l'honneur du corps tout entier.

Charles Gilliard.



STÉRILE ATTENTE

(Suite et fin.)

Passant outre aux récriminations de ma tante, mon oncle, satisfait à l'idée de pouvoir enfin conter son histoire favorite à quelqu'un qu'elle intriguait, poursuivait :

« Si je sais ?... Jean-Paul fut un de mes camarades d'école. Un beau gars qui promettait et dont notre bande était fière. Plus d'un — et j'en étais — envoyait son heureux destin : Le père de Jean-Paul était alors propriétaire du plus vaste domaine du village. Mais son fils nourrissait, déjà, d'autres idées. La ville exerçait sur son imagination juvénile et ardente une dangereuse fascination et, comme il s'y rendait fréquemment et n'en voyait que les aspects charmants et délectables sans jamais en soupçonner les pièges — pareil à ceux que le théâtre grise et séduit de la salle où tout apparaît féérique et merveilleux, où tout est pourtant si décevant de l'autre côté des jardins magnifiques et des villas princières dont les fleurs artificielles ou le riche mobilier flamboient aux feux menteurs de la rampe — Jean-Paul ne se rassasiait pas de tant d'enchantements. Ce n'est point qu'il eût la moindre intention de s'y installer et de désertier le foyer ancestral : trop de bien-être l'y attendait. Mais déjà il dédaignait les belles du village et se plaisait malignement à répondre aux avances tacites les plus tentantes par une sourire ironique et blessant. Plus

⁸ Apprenait.

⁹ Il ne connaissait personne qui ne fût homme de bien.

¹⁰ Ayant vu.